

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	René Gosselin	Adstock
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Luc Berthold	Thetford Mines

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2011-09-6331**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Procès-verbal de la séance du 13 juillet 2011
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal du 13 juillet 2011
4. Période de questions
5. Rapport des comités
  - 5.1. Comité administratif du 6 septembre 2011
6. Demandes de rencontre
7. Correspondance
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Dépôt du rapport budgétaire en date du 31 octobre 2011
  - 8.3. Colloque d'automne ADGMRCQ
  - 8.4. CSSS – participation annuelle de la MRC
  - 8.5. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées – participation CA
  - 8.6. Demande à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées – sensibilisation aux membres suite au bris après les dégâts d'eau
  - 8.7. Avis de motion – règlement tarif vente pour taxes
  - 8.8. Avis de motion – délégation de pouvoirs
  - 8.9. Avis de motion - Circulation des VHR à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011
  - 8.10. Reconduction de l'entente entre la MRC et le CLD
  - 8.11. Report du rôle d'évaluation
  - 8.12. Route 112

9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificats de conformité
  - 9.2. Modification au schéma d'aménagement révisé
    - 9.2.1 Adoption du règlement 122 – Disraeli Ville
    - 9.2.2 Règlement 126 – adoption de la résolution qui indique la nature – municipalité St-Pierre-de-Broughton
      - 9.2.2.1 Avis public règlement 126
    - 9.2.3 Adoption du règlement 127 – municipalités de St-Pierre-de-Broughton et St-Jacques-de-Leeds
  - 9.3. Demandes à portée collective – article 59 LPTAAQ
  - 9.4. Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres
    - 9.4.1 Émission des permis sur le contrôle de l'abattage d'arbres
    - 9.4.2 Stratégie d'harmonisation de la réglementation
  - 9.5. Gestion des cours d'eau
    - 9.5.1 Grobec – appui - demande d'augmentation du financement statuaire des organismes de bassins versants du Québec
10. Sécurité incendie
  - 10.1. Engagement du préventionniste
11. Sécurité publique
  - 11.1. Tournée des conseils municipaux
12. Office de Tourisme
  - 12.1. Budget 2011
13. Environnement
  - 13.1. PGMR – mandat à enviroconseil – révision et présentation
14. Comité des immobilisations
  - 14.1 Mandat donné à Précicom
15. SDE – Table sectorielle
  - 15.1 Nomination
16. Affaires nouvelles
  - 16.1 Cours d'eau rivière Bécancour et ruisseau Nadeau
  - 16.2 Cours d'eau East Broughton
  - 16.3 Demande de St-Jacques-de-Leeds
17. Prochaine réunion du Conseil des maires
18. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2011**

CM-2011-09-6332

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2011

Adopté

#### **3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2011**

La directrice générale mentionne que la rencontre prévue avec Hydro-Québec est reportée en janvier ou février 2012 suite à la réorganisation de leur organisme.

### **4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **5 RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5.1 Comité administratif**

La directrice générale dépose le procès-verbal du CA de l'assemblée du 6 septembre 2011.

### **6 DEMANDE DE RENCONTRE**

Plusieurs rencontres sont sollicitées pour le mois d'octobre. Nous accueillerons donc Enviroconseil si la date le permet ainsi que Mme Émilie Roberge pour vision jeunesse et Place aux jeunes.

## **7 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance, les points importants étant mis à la présente ordre du jour.

## **8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **8.1 Comptes payés**

**CM-2011-09-6333**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale pour la période du 14 juillet 2011 au 14 septembre 2011, pour un montant total de 856 953.19 \$.

Adopté

### **8.2 Dépôt du rapport budgétaire en date du 31 octobre 2011**

La directrice générale dépose le rapport budgétaire en date du 31 octobre 2011 et en remet une copie à tous les élus présents.

### **8.3 Colloque d'automne ADGMRCQ**

**CM-2011-09-6334**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à participer au colloque d'automne de l'ADGMRCQ les 26, 27 et 28 octobre prochain à St-Georges au coût de 510.89\$. Que les frais de déplacements et de séjour lui soient remboursés.

Adopté

### **8.4 CSSS – participation annuelle de la MRC**

**CM-2011-09-6335**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 7200\$ au CSSS prévue au budget pour la location du chalet afin de favoriser le recrutement médical à titre de contribution financière de la prochaine année soit du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Adopté

### **8.5 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées – participation CA**

**Attendu** que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées regroupe cinq (5) MRC, dont la MRC des Appalaches.

**Attendu** que dans leur règlement interne, 4 sièges sont prévus pour représenter les MRC;

**Attendu** que la MRC des Appalaches n'a aucun représentant au sein de cet organisme,

**Attendu** que la MRC des Appalaches aimerait avoir un représentant qui siègerait sur le Conseil d'Administration de l'Agence;

Ce point sera par contre remis à une séance ultérieure, afin de voir les dates des rencontres de l'Agence et voir si l'horaire pouvait s'arrimer avec celle de M. Guy Roy, maire qui manifeste un certain intérêt à faire partie de ce comité. Par ailleurs la directrice communiquera avec M. Robert Morisset afin de savoir comment fonctionne leur comité et comment la MRC doit-elle procéder pour faire une demande d'ajout de siège sur ledit comité.

### **8.6 Demande à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées – sensibilisation aux membres suite aux bris après les dégâts d'eau**

**CM-2011-09-6336**

**Attendu que** les pluies diluviennes ainsi que les forts vents que nous avons reçus dernièrement ont causé des dommages importants au niveau des réseaux routiers municipaux;

**Attendu qu'une** partie de ces dommages est survenue dans plusieurs cas suite à des débris qui obstruent des ponceaux ce qui empêche l'écoulement normal des eaux;

**Attendu que** plusieurs débris proviennent de bois mort ou de bois coupé inutilisable empilé ou placé le long des rives des cours d'eau;

**Attendu que** par mesure de sécurité, il est impératif que ces débris soient déplacés afin de minimiser les risques éventuels d'obstruction ou de barrage dans les cours d'eau;

**Attendu qu'il** y a lieu de sensibiliser les Associations de boisés et autres gens concernés de ce fait;

**Attendu que** l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est l'interlocuteur le mieux positionné pour rejoindre tous les gens concernés;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de demander à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière d'interpeler ses membres afin de les sensibiliser à l'effet qu'aucun bois et/ou débris de quelque nature que ce soit ne doit être placé aux abords des cours d'eau afin d'éviter les encombrements de ponceaux dans le cas des fortes pluies pour ainsi préserver l'état de nos routes.

Adopté

#### **8.7 Avis de motion – règlement tarif vente pour taxes**

Un avis de motion est donné par M. Bruno Vézina à l'effet qu'un règlement relatif au tarif de vente pour les taxes sera adopté lors d'une séance ultérieure.

#### **8.8 Avis de motion – délégation de pouvoirs**

Un avis de motion est donné par M. Daniel Talbot à l'effet qu'un règlement relatif à la délégation de pouvoirs sera adopté lors d'une séance ultérieure.

#### **8.9 Avis de motion - Circulation des VHR à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

Un avis de motion est donné par M. Gilles Gosselin à l'effet qu'un règlement relatif aux heures de circulation des VHR à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

#### **8.10 Reconduction de l'entente entre la MRC et le CLD**

CM-2001-09-6337

**Attendu qu'une** entente a été conclue le 14 octobre 2004 entre la MRC de l'Amiante et le CLD de la MRC de l'Amiante;

**Attendu que** selon l'article 2 de ladite entente, celle-ci est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année, à moins que l'une des parties à l'entente ne transmette à l'autre un avis indiquant son intention de ne pas la renouveler;

**Attendu qu'à** ce jour aucune des 2 parties n'a fait part de son intention de ne pas renouveler ladite entente;

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement que l'entente conclue entre la MRC de l'Amiante et le CLD de la MRC de l'Amiante telle que signée le 14 octobre 2004 soit reconduite.

Adopté

#### **8.11 Report du rôle d'évaluation**

CM-2011-09-6338

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de reporter au 1<sup>er</sup> octobre 2011 le dépôt du rôle d'évaluation pour le secteur Wolfe.

Adopté

## **8.12 Route 112**

Monsieur Gilles Gosselin nous fait part que M. Valdé Camiré aurait soumis un nouveau tracé au MTQ. Une discussion s'en suit. Il est également mentionné qu'il y a un comité de suivi concernant le projet de la route 112 et que s'il y a développement ce comité réunira ses membres afin de les mettre formellement au courant.

## **9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **9.1 Certificats de conformité**

#### **Thetford Mines**

##### **9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n° 406**

**CM-2011-09-6339**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 406 (projet 2011-32-PU) de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement 406 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

##### **9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n° 405**

**CM-2011-09-6340**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 405 (projet 2011-65-Z) de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement de zonage numéro 148. pour modifier la grille à l'égard de la zone 2420C (secteur Pie XI, Saint-Thomas, Saint-François) afin de permettre dans cette zone l'usage « concessionnaire d'automobiles ».

Adopté

##### **9.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement n° 407**

**CM-2011-09-6341**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 407 (projet 2011-66-Z) de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement de lotissement n° 149. Le règlement 407 é tant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

##### **9.1.4 Municipalité de Saint-Julien – Règlement n° 323**

**CM-2011-09-6342**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 323 de la municipalité de Saint-Julien, modifiant le règlement de zonage numéro 243.

Adopté

##### **9.1.5 Municipalité de Saint-Julien – Règlement n° 324**

**CM-2011-09-6343**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 324 de la municipalité de Saint-Julien, modifiant le règlement de construction 244.

Adopté

##### **9.1.6 Municipalité de Saint-Julien – Règlement n° 325**

**CM-2011-09-6344**

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 325 de la municipalité de Saint-Julien, modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats n° 245.

Adopté

9.1.7 Municipalité de Sainte Clotilde-de-Beauce – Règlement n° 2011-06-104

**CM-2011-09-6345**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 2011-06-104 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, modifiant le règlement de zonage numéro 91-11-27. Le règlement 2011-06-104 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.8 Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds – Règlement n°295

**CM-2011-09-6346**

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 295 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, modifiant le règlement de zonage numéro 175 afin de modifier l'article 22.3.2 permettant le remplacement d'une construction dérogatoire, ajout du nouvel article 22.3.5 décrétant la localisation réputée conforme d'une construction ou d'un bâtiment dérogatoire mais implanté avant le premier règlement de zonage.

Adopté

**9.2 Modifications au schéma d'aménagement révisé**

**CM-2011-09-6347**

9.2.1 Adoption du règlement 122

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 122, amendant le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, ayant pour effet l'ajout d'une dérogation, dans le document complémentaire, pour des travaux en vue de l'aménagement d'une plage située dans la plaine inondable du Lac Aylmer dans la Ville de Disraeli.

Adopté

9.2.2 règlement 126

**CM-2011-09-6348**

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 126 en date 9 août 2011;

Considérant les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 126 de la MRC, et modifiant le schéma d'aménagement révisé par un renvoi à celui adopté lors de la séance du Conseil des maires du 9 mars 2011, en vertu de la résolution numéro CM-2011-03-6192.

Adopté

9.2.2.1 Avis public règlement 126

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que le règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. des Appalaches portant le numéro 126, ayant pour effet de modifier certaines aires d'affectations « Agricole dynamique » et « Agricole viable » sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, est entré en vigueur le 9 août 2011.

9.2.3 Adoption du règlement 127 – municipalités St-Pierre-de-Broughton et St-Jacques-de-Leeds

CM-2011-09-6349

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 127, amendant le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, ayant pour effet l'identification d'un projet de voie cyclable dans les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds.

Adopté

### **9.3 Demandes à portées collectives – article 59 LPTAAQ**

CM-2011-09-6350

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu à l'unanimité de nommer M. Denis Fortier à titre de remplaçant de Jacques Laprise sur le comité 59.

Toujours en relation avec l'article 59, M. Paul Vachon effectue un résumé de la première journée de négociations qui s'est déroulée le 6 septembre dernier.

Adopté

### **9.4 Règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres**

#### **9.4.1 Émission des permis sur le contrôle de l'abattage d'arbres**

En août 2011, un seul permis sur le contrôle d'abattage d'arbres a été émis, à Beaulac-Garthby.

#### **9.4.2 Stratégie d'harmonisation de la réglementation**

CM-2011-09-6351

**ATTENDU** que les élus ont pris connaissance du projet d'harmonisation de la réglementation visant la protection, la mise en valeur et l'aménagement durable de la forêt privée;

**Attendu** que le conseil des maires de la MRC des Appalaches, par sa résolution CM-2011-04-6228, a résolu d'informer la CRÉ que la MRC souhaite l'harmonisation des règlements et qu'elle a donné son intention de participer à un éventuel regroupement ou travail de concertation;

**Attendu** que la MRC des Appalaches dispose d'une réglementation sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée depuis décembre 2001;

**Attendu** que sur le territoire de l'Agence de la forêt privée Chaudière, cinq règlements relatifs au déboisement sont en application sur le territoire des cinq MRC faisant partie de l'Agence;

**Attendu** que le projet d'harmonisation regroupe les MRC des Appalaches, de Beauce-Sartigan, de Robert-Cliche, de Lotbinière et de la Nouvelle-Beauce ainsi que la conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;

**Attendu** que la multitude de règlements rend difficile le soutien aux producteurs forestiers par les professionnels de l'Agence;

**Attendu** que le conseil de la MRC a déjà été saisi de la nécessité d'actualiser sa réglementation sur le déboisement et le reboisement;

**Attendu** que la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a adopté, le 17 décembre 2010, le plan régional de développement des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches (PRDIRT).

**Attendu** que ce plan constitue une vision intégrée et concertée du développement des ressources naturelles pour le territoire de la Chaudière-Appalaches. Et que des actions ont été ciblées pour la mise en œuvre du PRDIRT d'ici mars 2013;

**Attendu** qu'une des actions est d'harmoniser et bonifier les outils réglementaires pour assurer la gestion intégrée des ressources naturelles, dans le respect des compétences des MRC.

**Attendu** qu'harmoniser les règlements sur l'abattage d'arbres n'aura pas l'effet de les rendre identiques : Harmoniser ces règlements permettra d'avoir les mêmes définitions, d'avoir les mêmes dispositions aux mêmes articles, mais chaque MRC pourra avoir ses particularités;

**Attendu** que, s'il y a lieu, les particularités réglementaires propres au territoire de la MRC seront conservées;

**Attendu** que l'Agence de la forêt privée Chaudière offre aux MRC de son territoire d'actualiser et d'harmoniser la réglementation sur le déboisement et le reboisement;

**ATTENDU** que l'offre de service déposée par l'Agence, au montant de 30 000.\$ pour l'ensemble de son territoire serait financée en partie par la CRÉ pour un montant de 13 750\$, par l'Agence pour un montant de 2 708.33 \$ et par chacune des MRC pour un montant respectif de 2 708.33 \$, montant payable sur deux années;

**ATTENDU** que lors de l'opération d'harmonisation réglementaire, la MRC des Appalaches sera représentée par son service d'aménagement du territoire et du développement;

**ATTENDU** que le comité forestier de la MRC des Appalaches conseillera l'aménagiste dans la démarche d'harmonisation;

**ATTENDU** que le projet de règlement devra faire l'objet de l'approbation du conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la MRC des Appalaches informe l'Agence de mise en valeur de la forêt privée Chaudière de son intérêt à participer au processus d'harmonisation de la réglementation sur le déboisement selon les modalités prévues à l'offre de service déposée le 12 septembre 2011.

Adopté

## **9.5 Gestion des cours d'eau**

### **9.5.1 Grobec - appui demande d'augmentation du financement statuaire des organismes de bassins versants du Québec**

CM-2011-09-6352

**Considérant** l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

**Considérant** les principes nouveaux de gestions de la Politique nationale de l'eau qui stipule que «l'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle» que «la gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action» que «l'approche sera participative» que «la concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions»;

**Considérant** les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1.63% du 1.04 milliards alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

**Considérant** que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau* et visant à renforcer leur protection, et que les autres le seront d'ici 2013;



**Considérant** l'absence de programme de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalité, usagers économiques et groupes associatifs) d'être partenaires pour la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau.

Adopté

## **10 SÉCURITÉ INCENDIE**

### **10.1 Engagement du préventionniste**

CM-2011-09-6353

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement de procéder à l'engagement de M. Gilbert Hallé à titre de préventionniste de la MRC. Que son entrée en fonction est prévue pour le 11 octobre prochain.

Adopté

## **11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Tournée des conseils municipaux**

La directrice générale fait un bref retour sur une correspondance que chacune des municipalités a reçu, à l'effet qu'il est maintenant temps de prendre rendez-vous avec la SQ afin que celle-ci puissent programmer sa tournée des conseils municipaux annuelle.

## **12 OFFICE DE TOURISME**

### **12.1 Budget 2011**

.CM-2011-09-6354

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de procéder au paiement de 4 133\$ à l'Office de Tourisme tel qu'il est prévu dans le budget annuel 2011. Le montant total versé pour l'année sera donc de 196 133 tel que prévu.

Adopté

## **13 ENVIRONNEMENT**

### **13.1 PGMR – mandat à enviroconseil – Révision et présentation**

CM-2011-09-6355

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter - l'offre de service de Consultants enviroconseil dans le dossier de PGMR. Que ce mandat comportera 2 volets soit :

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| 1 | Révision du rapport en fonction des commentaires soulevés par le comité technique | 5185\$ |
| 2 | Présentation du rapport révisé  | 4950\$ |

Le tout pour un montant de 10 135\$ taxes en sus.

Adopté

## **14 COMITÉ DES IMMOBILISATIONS**

### **14.1 Mandat donné à Précicom**

**CM-2011-09-6356**

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'entériner le mandat donné à Précicom pour un montant de 5 000\$ dans le cadre de la construction de notre nouvel édifice. Ce mandat consiste à superviser l'arrimage entre les services téléphoniques et informatiques ainsi qu'à la supervision dans la confection d'un devis pour le domaine informatique.

Adopté

## **15 SDE – TABLE SECTORIELLE**

### **15.1 Nomination**

**CM-2011-09-6357**

Il est proposé par M. André Rodrigue et résolu unanimement d'adopter la nomination de M. Robert Rousseau à la Table sectorielle Éducation sur le conseil d'administration de la SDE région de Thetford (CLD).

Adopté

## **16 AFFAIRES NOUVELLES**

### **16.1 Cours d'eau rivière Bécancour et ruisseau Nadeau**

La directrice générale explique que la MRC a demandé, au nom de Lab Chrysolite, les 2 demandes concernant l'obtention d'un certificat d'autorisation au MDDEP concernant des travaux dans les ruisseaux Nadeau et Bécancour. Elle mentionne qu'il faudra se pencher sur un possible formulaire que le demandeur pourrait signer lorsqu'il mandate la MRC à faire ses travaux. Ce formulaire devrait être approuvé par la municipalité concernée puis ensuite transmise à la MRC. Ce formulaire sera travaillé à l'interne et ce point sera soumis à une séance ultérieure.

### **16.2 Cours d'eau East Broughton**

M. Kaven Mathieu explique qu'une rencontre d'urgence a eu lieu avec divers intervenants tel que le MDDEP, le MRNF, la sécurité civile, la MRC et sa municipalité concernant une inondation qu'ont vécu 7 maisons dans sa municipalité.

M. Kaven Mathieu précise qu'il a demandé à la MRC d'agir puisque la gestion des cours d'eau lui revient. La MRC a donc reçu une demande concernant une urgence d'agir afin de rétablir le libre écoulement des eaux. La MRC s'occupera de ce dossier.

### **16.3 Demande de St-Jacques-de-Leeds**

**CM-2011-09-6358**

**Attendu** la problématique soulevée par une municipalité de la MRC des Appalaches qui doit produire à la CPTAQ une demande d'exclusion pour agrandir son parc industriel répondant à ses besoins locaux et que cette demande d'exclusion se situe sur des terres en culture;

**Attendu** que cette municipalité s'assure que son développement industriel est bien circonscrit de manière à permettre de faire le maximum avec le minimum d'espace agricole pour ne pas contraindre indûment la pratique de l'agriculture;

**Attendu** que l'article 50.3 du Règlement sur les exploitations agricoles du Québec (REA) interdit l'accroissement des superficies en culture dans les bassins versants dit dégradés qui sont situés dans les municipalités identifiées aux annexes II et III du REA;

**Attendu** que toutes les municipalités de la MRC sont identifiées soit à l'annexe II soit à l'annexe III du REA;

**Attendu** que l'article 50.3 du REA permet néanmoins au propriétaire d'un lieu d'élevage ou d'épandage de déboiser et mettre en culture une superficie équivalente à une parcelle qu'il utilisait à des fins agricoles le 16 décembre 2004, lorsque cette dernière n'est plus utilisée pour la culture des végétaux et suivant un avis écrit en ce sens qu'il transmet au MDDEP avant l'ensemencement de la nouvelle parcelle;

**Attendu** qu'à fin de ne pas perdre des superficies agricoles, il devrait être possible de transférer d'un propriétaire à un autre dans un même bassin dit dégradé, le droit de remplacement des superficies en culture de végétaux perdues suite à la réalisation d'un projet d'agrandissement d'un périmètre d'urbanisation sur un lot en culture;

**Attendu** que cette façon de faire n'entraînerait pas d'augmentation de surfaces en culture, alors que par une exclusion de la zone agricole à des fins municipales, il s'ensuit au contraire une régression de surfaces en culture;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter que la MRC des Appalaches demande :

- Au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de prendre les dispositions requises afin que soit modifié le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) de manière à permettre le déboisement pour fins de mise en culture de superficies équivalentes à celles en culture perdues pour des fins municipales et que ce droit puisse être transféré d'une exploitation agricole à une autre exploitation agricole situées dans le même bassin versant dégradée;
- Un appui des autres MRC du Québec dans cette démarche;
- Que soit transmise, pour appui, une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Confédération de l'UPA.

Adopté

## **17 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 12 octobre 2011.

## **18 LEVÉE DE LA SÉANCE**

CM-2011-09-6359

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 10.

Adopté

---

**GHISLAIN HAMEL**  
PRÉFET

---

**MARIE-EVE MERCIER**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE